

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fiera Capital Fonds équilibré	10 juin 2014	Québec
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance		- Colombie-Britannique
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales		- Alberta
Fiera Capital Fonds d'actions américaines		- Saskatchewan
(parts de catégories AV et FV)		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
Fiera Capital Fonds d'actions américaines - Série stratégie défensive		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance - Série stratégie défensive		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales - Série stratégie défensive		- Nunavut
(parts de catégories A, AV, B, F, FV et O)		
Fonds de placement immobilier BTB	4 juin 2014	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
Minéraux rares Quest Itée	4 juin 2014	Québec
		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Bauer Performance Sports Ltd.	9 juin 2014	Ontario
Catégorie ciblée canadienne Manuvie	4 juin 2014	Ontario
Catégorie d'occasions canadiennes Manuvie		
Fonds de revenu de dividendes Manuvie		
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie		
Catégorie de dividendes mondiaux Manuvie		
Fonds de dividendes mondiaux Manuvie		
Fonds mondial d'infrastructures Manuvie		
Fonds immobilier mondial Manuvie		
Fonds équilibré à rendement stratégique Manuvie		
Fonds équilibré à rendement stratégique en dollars US Manuvie		
Fonds à revenu mensuel élevé américain Manuvie		
Fonds équilibré mondial à rendement stratégique Manuvie		
Fonds d'occasions de rendement Manuvie		
Fonds d'obligations canadiennes Plus Manuvie		
Fonds d'obligations de sociétés Manuvie		
Fonds de revenu à taux variable Manuvie		
Fonds d'obligations à rendement élevé Manuvie		
Fonds de revenu à taux variable en dollars US Manuvie		
Fonds tactique de titres de créance américains Manuvie		
Fonds d'obligations asiatiques à rendement global Manuvie		
Fonds tactique de titres de créance		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
mondiaux Manuvie Fonds à revenu stratégique Manuvie		
CI Financial Corp.	3 juin 2014	Ontario
DIRTT Environmental Solutions Inc.	3 juin 2014	Alberta
Element Financial Corporation	5 juin 2014	Ontario
Enbridge Gas Distribution Inc.	5 juin 2014	Ontario
Fonds américain de croissance des dividendes Marquest Fonds d'options d'achat couvertes de banques canadiennes Plus Marquest Fonds marché monétaire Marquest Fonds de revenu à court terme Marquest	10 juin 2014	Ontario
Fonds d'obligations sans contrainte PIMCO (Canada).	10 juin 2014	Ontario
Genworth MI Canada Inc.	6 juin 2014	Ontario
La Banque Toronto-Dominion	6 juin 2014	Ontario
Pure Industrial Real Estate Trust	4 juin 2014	Colombie-Britannique
Suncor Énergie Inc.	3 juin 2014	Alberta
True North Apartment Real Estate Investment Trust	2 juin 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
5N Plus Inc.	10 juin 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Fonds Clic objectif 2015 IA Clarington	10 juin 2014	Québec
Fonds Clic objectif 2020 IA Clarington		- Colombie-Britannique
Fonds Clic objectif 2025 IA Clarington		- Alberta
Fonds Clic objectif 2030 IA Clarington		- Saskatchewan
(parts de séries A et F)		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Banque de Montréal	6 juin 2014	Ontario
Brompton Resource Class	4 juin 2014	Ontario
Brompton Dividend & Income Class		
CI Financial Corp.	10 juin 2014	Ontario
First Asset Government Bond Barbell Index ETF	6 juin 2014	Ontario
First Asset Corporate Bond Barbell Index ETF		
First Asset All Canada Bond Barbell Index ETF		
First Asset Provincial Bond Index ETF		
First Asset 1-5 Year Laddered Government Strip Bond Index ETF		
Plans Fiduciaires Canadiens de Bourses d'Études Régime d'épargne individuel	6 juin 2014	Ontario
Plans Fiduciaires Canadiens de Bourses	6 juin 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
d'Études Régime d'épargne familial		
Plans Fiduciaires Canadiens de Bourses d'Études Régime d'épargne collectif de 2001	6 juin 2014	Ontario
True North Apartment Real Estate Investment Trust	9 juin 2014	Ontario
UBS (Canada) Global Allocation Fund	6 juin 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
DataWind Inc.	4 juin 2014	Ontario
Portefeuille géré prudent Sun Life	9 juin 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4 juin 2014	16 octobre 2013
Banque de Montréal	6 juin 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	6 juin 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	6 juin 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	6 juin 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	6 juin 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	6 juin 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	6 juin 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	6 juin 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	6 juin 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	6 juin 2014	5 juin 2014
Banque de Montréal	6 juin 2014	5 juin 2014
Banque Nationale du Canada	5 juin 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	5 juin 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	6 juin 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	6 juin 2014	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	2 juin 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	2 juin 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	2 juin 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	2 juin 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	2 juin 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	3 juin 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	3 juin 2014	20 décembre 2013
Canadian Natural Resources Limited	29 mai 2014	1 ^{er} novembre 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Hydro One Inc.	3 juin 2014	4 septembre 2013
La Banque Toronto-Dominion	30 mai 2014	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	30 mai 2014	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	4 juin 2014	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	5 juin 2014	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	6 juin 2014	11 juin 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Air Canada	2014-04-15	Billets	439 240 000 \$	0	14	2.3
Banque de Montréal	2014-04-11	Billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Caribou King Resources Ltd.	2014-04-24	1 000 000 d'actions ordinaires	45 000 \$	1	1	2.13
CONSOL Energy Inc.	2014-04-16	Billets	12 130 800 \$	1	3	2.3
Deventa Land Corp.	2014-04-15	1 235 000 actions ordinaires et 609 391 actions ordinaires accréditives	3 871 599 \$	1	21	2.3 / 2.5
Fédération des coopératives funéraires du Québec	2014-04-14	1 350 parts privilégiées	135 000 \$	1	0	2.3
Global SeaFarms Corporation	2014-04-07	Déventures	50 000 \$	1	1	2.3
Goldstar Minerals Inc.	2014-04-16	600 000 actions ordinaires et 600 000 bons de souscription	60 000 \$	5	0	2.3
Kindred Healthcare, Inc.	2014-04-09	Billets	15 264 200 \$	1	2	2.3
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	2014-04-04	907 000 actions ordinaires	2 503 320 \$	2	0	2.10
SecureCare Capital Inc.	2014-04-10 et 2014-04-16	2 128,29 obligations	2 128 292 \$	13	54	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Tri-D Technologies Inc.	2014-04-08	586 448 actions privilégiées et 2 bons de souscriptions d'actions privilégiées	310 000 \$	2	9	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2014-03-31 au 2014-04-04	29 billets	12 350 043 \$	19	10	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
ASF VI Infrastructure L.P.	2014-03-28	Parts	16 596 000 \$	1	0	2.3
Clairvest Equity Partners V Limited Partnership	2014-04-30	Parts	315 000 000 \$	1	14	2.3
Fiducie de gestion du revenu avantage Select	2013-03-01 au 2013-11-14	152 336 465,5 8 parts	1 872 093 000 \$	4	153	2.3
Fiducie de rendement diversifié Signature	2013-02-22 au 2013-08-21	92 017 580,56 parts	1 335 093 000 \$	4	154	2.3
Fonds d'actions mondiales Newport	2014-01-27 au 2014-02-05	20 691,38 parts	1 712 649 \$	1	51	2.3
Fonds de rendement Newport	2014-01-27 au 2014-02-05	6 742,49 parts	838 400 \$	1	15	2.3
Fonds de rendement Newport	2014-02-06 au 2014-02-15	33 080,49 parts	4 112 538 \$	4	81	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds de rendement Newport	2014-02-27 au 2014-03-08	25 093,72 parts	3 327 931 \$	1	74	2.3
Fonds de rendement Newport	2014-04-16 au 2014-04-25	6 332,27 parts	804 825 \$	1	21	2.3
Greystone Real Estate Fund Inc.	2014-04-04	333 436,67 actions	34 419 000 \$	11	20	2.3
Mirabaud Equities Pan Europe	2013-09-26	175 actions	23 702 \$	1	0	2.3
Mirabaud Equities Sicav Swiss Small & Mid Caps	2013-09-17	18 actions	5 008 \$	1	0	2.3
Mirabaud Sicav Convertible Bonds Europe	2013-01-08	85 actions	12 832 \$	1	0	2.3
Mirabaud Sicav Equities Asia Ex-Japan	2013-04-29 au 2013-12-12	989 actions	184 496 \$	2	0	2.3
Mirabaud Sicav Equities Eurozone	2013-07-09	100 actions	18 445 \$	1	0	2.3
Mirabaud Sicav Equities Global Emerging Markets	2013-01-18 au 2013-05-30	450 actions	50 267 \$	1	0	2.3
Mirabaud Sicav Equities Spain	2013-10-10 au 2013-10-24	1 000 actions	32 512 \$	1	0	2.3
Mirabaud Sicav Equities US	2013-05-29	150 actions	22 693 \$	1	0	2.3
Mirabaud Sicav Global High Yield Bond	2013-02-01 au 2013-05-30	2 525 actions	253 423 \$	1	0	2.3
Newport Balanced Fund	2014-02-27 au 2014-03-08	20 000,09 parts	2 932 596 \$	1	85	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Newport Balanced Fund	2014-03-10 au 2014-03-19	21 036,99 parts	2 500 111 \$	1	82	2.3
Pheonix Capital Fund - US, a Mutual Fund Trust	2014-04-10, 2014-04-11, 2014-04-14, 2014-04-16	77 655 parts	388 275 \$	7	27	2.9
Trez Capital Yield Trust	2014-02-04, 2014-02-05, 2014-02-12	86 370,41 parts	863 704 \$	1	7	2.9 / 2.10

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Honey Badger Exploration Inc.

Vu la demande présentée par Honey Badger Exploration Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 mai 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi, ou seront réputés être intégrés par renvoi lorsque déposés, dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 28 mai 2014 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels comparatifs et audités ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
2. le rapport financier intermédiaire non audité comparatif ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne pour la période terminée le 31 mars 2014;
3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;

4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 20 mai 2014;
(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 28 mai 2014.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0071

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».